3.1.3 Le *Jugendamt*, une structure binaire

Jugendamt

Commission d'aide aux enfants et aux jeunes

Cette **Commission** traite de toutes les questions ayant trait à l'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse, notamment des points suivants :

- Conseil et orientation en cas de situation problématique pour des mineurs et leur famille ;
- Propositions pour le développement de la planification de l'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse ;
- Soutien aux organismes indépendants de l'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse.

Administration du *Jugendamt*

Gestion des affaires courantes dans le cadre des statuts et des délibérations des organes communaux ou intercommunaux compétents, mais aussi de la Commission d'aide aux enfants et aux jeunes

Composition de la Commission d'aide aux enfants et aux jeunes :

2/5 des membres sont des organismes indépendants : fédérations de jeunesse, organismes de solidarité à vocation principalement sanitaire et sociale, églises, associations.
3/5 des membres sont des élus locaux.

© IJAB kinder-jugendhilfe.info